

Gérard Larcher dévoile le plan VAE

Le ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, Gérard Larcher, a annoncé les grands axes du plan de développement de la VAE : aides aux chômeurs non indemnisés, simplification des démarches, aides à la constitution de jurys salariés et campagnes de communication sont au programme.

En visite au centre de formation de l'Afpa de Créteil, le 27 juin, Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, a dévoilé les grandes lignes du plan de développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE). "La VAE a désormais quatre ans, son évolution a été assez lente. Avec ce plan, nous allons lui donner une impulsion importante", a lancé Gérard Larcher, rappelant l'objectif de 60 000 VAE en 2006, contre 20 452 en 2005.

"La nouvelle convention d'assurance-chômage du 2 mars 2006 a assuré le principe de gratuité des démarches vers une VAE pour les demandeurs d'emploi indemnisés par l'Unedic", s'est-il félicité. "Par

contre, aujourd'hui, rien n'est encore fait pour ceux qui ne sont pas indemnisés." Ainsi, Gérard Larcher a engagé son ministère à débloquer un budget de 10 millions d'euros pour prendre en charge, d'ici fin 2007, les frais de 20 000 certifications destinées à ce public. Des dispositifs de soutien spécifiques devraient voir le jour avec l'Afpa pour étayer ces démarches.

"Nous rencontrons aujourd'hui des difficultés, voire des réticences pour mobiliser des jurés salariés nécessaires à la composition des jurys de validation", s'alarme Gérard Larcher. Pour lever cette difficulté, une négociation devrait avoir lieu avec les partenaires sociaux pour débloquer des fonds de la formation profes-

sionnelle destinés à indemniser et à rembourser les frais engagés par ces jurés.

Aujourd'hui, quatorze ministères sont en mesure de valider une VAE et pour chacun, un dossier spécifique existe. En vue de simplifier les démarches, dès septembre 2006, un formulaire unique et plus simple devrait être proposé aux candidats. "Cette disposition devrait contribuer à réduire à six mois, les délais d'instruction des dossiers, contre neuf mois en moyenne actuellement", ambitionne le ministre. Ce formulaire sera diffusé sur le futur site internet "vae.fr", un des deux prochains services d'information prévus. En sus de ce formulaire, ce portail, opérationnel fin

octobre, renseignera le grand public sur l'ensemble des titres délivrés par la VAE et recensera aussi les Points relais conseil (PRC). Ce service sera complété par le numéro de téléphone "39 39 Allo service public". Une campagne de communication nationale visant à informer le grand public sera aussi lancée à l'automne.

Enfin, ce plan tend à mobiliser et à fédérer les acteurs régionaux de la VAE ; partenaires sociaux, Régions, service public de l'emploi ou chambres consulaires. Selon Gérard Larcher, "une grande concertation sera menée à l'automne pour développer la VAE dans les entreprises".

Jérôme Lepeytre ■



actualité